

LE DEVOIR

Le Devoir

Économie, jeudi 5 septembre 2002, p. B1

Équité salariale

Grincements de dents à l'UdeM

Manifestations en vue autour de l'équité

Chouinard, Marie-Andrée

La rentrée s'effectue avec des grincements de dents à l'Université de Montréal: la direction et son personnel de soutien n'arrivent pas à clore le dossier de l'équité salariale, et les employés démarrent ce matin une série de moyens de pression histoire de manifester leur "*ras-le-bol*" devant "*l'attitude*" de l'université.

Le Syndicat du personnel de soutien de l'Université de Montréal, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique, distribue en effet ce matin des tracts pour informer les étudiants, qui effectuent leur rentrée scolaire, que "*discriminer c'est voler*" et qu'un conflit est possible au sein de l'institution autour du dossier de l'équité salariale.

Cette histoire n'est pas simple et ne date pas d'hier: c'est en effet depuis 1996 au moins que le Syndicat du personnel de soutien de l'UdeM, qui regroupe quelque 1600 employés - principalement de bureau et majoritairement féminin -, réclame à son employeur que soient éliminés les écarts salariaux entre hommes et femmes à une fonction similaire. Accusant l'UdeM de discrimination, le syndicat évalue que les femmes reçoivent en moyenne 0,90 \$ l'heure de moins que les hommes, pour une facture totale de 7,8 millions.

L'université rejette cette évaluation, reconnaissant toutefois qu'il existe un "*petit écart, qui oscille entre 0,30 \$ et 0,40 \$ l'heure*", comme l'explique Gisèle **Painchaud**, vice-rectrice aux ressources humaines de l'Université de Montréal. "*Il est effectivement question ici de millions, mais le montant de 0,90 \$ ne fonctionne pas du tout*", ajoute-t-elle, précisant qu'un calcul précis n'a pas encore été fait du côté patronal. Puisque la Loi sur l'équité salariale n'était pas en vigueur au moment où les employés ont déposé une plainte devant la Commission des droits de la personne, en 1996, c'est devant cette instance que se trouve toujours le différend. Un processus de médiation entamé en février dernier a toutefois échoué en juin, ce qui a profondément irrité le syndicat.

"*L'université s'est retirée de la médiation, les gens en ont ras le bol de ce genre d'attitude*", explique Sylvie Goyer, vice-présidente du syndicat et responsable du dossier de l'équité salariale. "*L'université ne s'est pas retirée! C'est simplement le médiateur qui a constaté qu'on ne pouvait s'entendre*", rétorque Gisèle **Painchaud**.

Si le syndicat se dit indigné de l'attitude de l'employeur, l'accusant par exemple de "*se cacher*" derrière un règlement de la Commission de l'équité salariale, qui a aussi mis le nez dans cette affaire, la direction, elle, aurait souhaité que le syndicat fasse quelques compromis en médiation, adoucissant quelques-uns des objets de sa plainte.

"Le syndicat maintenait toutes ses demandes sans faire de concession", explique Mme Painchaud. "Nous avons fait le maximum, nous suivons la Loi sur l'équité salariale", ajoute-t-elle, précisant que la Commission des droits de la personne allait statuer dans quelques mois.

En attendant, le syndicat piaffe et promet que cette distribution de tracts matinale n'est que le début d'une série de moyens de pression qui *"iront en culminant". "On veut aviser les étudiants qu'il y a un problème à l'université et qu'on voudrait bien éviter le conflit, mais qu'il se peut qu'il y ait un conflit important à l'Université de Montréal."*

Catégorie : Économie

Taille : Moyen, 372 mots

© 2002 *Le Devoir*. Tous droits réservés.

Doc. : 20020905LE0032

Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés.

© 2001 CEDROM-SNI